



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



FABIEN RAIOLA

AEKLYS TROUVE SA PLACE

INTERVIEW P5 À 7

Photo Jeremy Pons

1,75€



LINGUA

BASTIACCI OU BASTIESI?
LANGUE CORSE
ET «FAKE NEWS»
P22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4

BRÈVES P8 • CULTURE P19

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P20

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

VOL 2022 À DESTINATION DE
L'APCALYPSE CLIMATIQUE,
EMBARQUEMENT IMMÉDIAT PORTE 1

HOLA,
FAUT PAS TRÂNER

GATE

1



KAMPA

INTERVIEW

FABIEN RAIOLA**AEKLYS TROUVE SA PLACE****P5 À 7**

OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURE **GHADA SHBEIR ET MISSAGHJU, L'ALCHIMIE DE SPIRIT**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™**RÉDACTION**

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**Casa cumuna è palazzu Bourbon**

L'affari cumenciani à andà di più in furia cuncirnendu l'alizzioni legislativi, cù un prima ghjiru chì sarà urganizatu da quì à u un mesi. S'elli fermani pochi ghjorni à i candidati chì ùn si sò ancu dichjarati pà falla in prifittura, ci n'hè chì si sò dighjà mossi è chì ani principiati à andà nant'à u tarrenu pà scuntrà l'alittori. In Corsica, una di i surprisi hè spuntata a simana passata, cù a candidatura di u merri d'Aiacciu, Laurent Marcangeli. Deci anni fà, era riisciutu à pighjà cù a bandera di Les Républicains u so futtogliu di diputatu à Simon Renucci. Dopu à un mandatu pienu, hè statu ubligatu à sceglia vistu ch'ellu ùn era più pussibili di cumulà un postu di parlamentariu è di prima magistratu d'una cumuna. Tandù, era u so amicacciu Jean Jacques Ferrara chì s'era prisintatu ind'a prima circuscrizzioni di Corsica Suttana in u 2017 è chì avia vintu. Ferrara, chì cuntava soca di prisintassi una siconda volta ma forse cù un'antra baretta, vedi i so spiranzi dillusidi da a candidatura di u so cumpagnu di sempri cù i culori di u partitu Horizons è di a maghjuria presidinziali. Senza tirà nisun conclusioni nant'à stu casu pricisu, si pò solu rimarcà chì, certi volti è senza surpresa, hè difficiuli di fà tena un matrimoniu trà a pulitica è l'amicizia. In tutti i casi, sta candidatura era imperativa pà Laurent Marcangeli, parchi, d'appressu à ellu, a circuscrizzioni pudia essa persa. Ci vulia à salvalla. Salvalla da chì? Da quali? I nazionalisti? St'ultimi ani lanciati «a maschina à perda», cù dui candidaturi sfarenti, una prima di Jean Paul Carrolaggi liatu à alcun partitu è una siconda di Romain Colonna, investitu da a maghjuria territoriali di Femu a Corsica. A manca chì hè spapersa? U Rassemblement National chì inciampa sempri durante l'alizzioni lucali? Hè difficiuli di vedaci chjaru. Podassi chì l'essenziali hè in altrò. A saparemi forse da quì à a fini di a campagna o dopu à l'alizzioni. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Surpriiiiiise!!! C'est en effet une nouvelle que l'on n'avait pas vue venir. Et qui, à défaut de provoquer la liesse générale, est de nature à arracher un sourire, voire deux. Comme l'ont mentionné plusieurs médias, régionaux ou nationaux, un mot de la langue corse est parmi les 150 « nouveaux mots, sens, locutions et expressions témoignant tant de la vitalité que de la diversité de la langue française » qui ont fait leur entrée dans la nouvelle édition du dictionnaire Larousse, à paraître le 15 juin. Entre « NFT » et « séparatisme » le mot corse « pinzutu », déjà (mal) connu de nombre d'habitants de l'Hexagone, fait donc partie des fraîchement intronisés. Avec une notice qui, avant même la parution du nouveau Larousse, n'a pas vraiment rencontré de consensus: « PINZUTU n.m. pl. pinzuti [mot corse 'pointu', P.-ê. par allusion à l'accent des gens du Nord ou au tricorne des soldats de Louis XV lorsqu'ils ont occupé la Corse en 1768]. Région. (Corse). Fam., péjor. ou par plais. Français (Parisien de naissance ou d'adoption, notamment) venu du continent pour passer ses vacances en Corse: Encore un pinzutu qui dit connaître la Corse après un séjour à Bastia. » Définition pour le moins restrictive, puisqu'elle s'appliquerait préférentiellement au touriste francilien. Ainsi, le Larousse faisant foi - du moins pour les pinzuti- les Corses se voient plus ou moins dépossédés non pas d'un mot, mais de l'acception dudit mot. De quoi alimenter nombre de discussions, voire de disputes et polémiques, sur les réseaux sociaux comme dans la bonne vieille réalité, entre locuteurs du corse et pinzuti devenus experts de la langue et la culture corses de par la grâce du Larousse. L'été devrait être chaud. Certains débattent déjà du paradoxe qu'il peut y avoir à ce qu'un mot corse entre dans un dictionnaire français alors même que la reconnaissance des langues régionales et minoritaires se fait toujours attendre et que breton, corse ou basque se heurtent toujours à l'antienne cocasse du « en France on parle français... et basta! ». Preuve que les dictionnaires évoluent plus vite que les institutions. ■ PMP

 **Léa Guedj** @leaguedj · 25 min
PINZUTU n.m. : Français (Parisien de naissance ou d'adoption, notamment) venu du continent pour passer ses vacances en Corse.
 Le "pinzutu", nouvel entrant dans le Petit Larousse 2023.

 **Poggioli Pierre** @Petru_Poggioli · 6h
#Intégration-Corse-le mot "pinzutu" désigne historiquement les soldats français venus mater les insulaires : ces militaires portaient des chapeaux "pointus", autrement dit chez nous, "pinzuti".

 **I Kongoni** @IKongoni · 18h
 Ne nous demandez plus la définition du pinzutu, maintenant c'est dans le #Larousse !

 **Aiacina** @aiaccinastorta · 9h
 En réponse à @richard_cia @PedruFelice_CO et @corsenetinfos
 C'est un dico, privé, pas un état. Ils accréditent un fait : quand un mot est utilisé, se répand, il y est inséré. Pas de politique là dedans... par contre la définition laisse à désirer. Ça me surprend plus.

 **Più bravu chè** @gattivu
 En réponse à @ferrari_e
 Aiò! 😊👍
 Eccu ti
 "u pinzutu" infine rimessu à a so piazza:
 dentru u Larousse!!!
 Avanzemu 🤙👍 #cuufficialità
 #NeVenezPas
 #RestezDansLeLarousse

 **BobLaFrite** @Boblafrite1 · 18h
 Le mot "pinzutu" entre dans le dictionnaire. Donc les touristes tenez vous prêts.
 C'est pas "pinezoute" ni "pinsoutou", alors laissez faire les pros et écoutez quand ça vous arrive.

 **ricu20** @Ghju2020 · 17h
 En réponse à @corsenetinfos
 Encore un truc pour nous faire patienter pour l'autonomie....

HUMEUR

Changement d'herbage

Charles le Ballotté, dans une de ces envolées épiques dont il détenait le secret, n'avait pas hésité, en son temps, à assimiler les Français à des veaux. Stanislas Guerini, sous couvert du bouvier en chef, vient de renommer la REM Renaissance. Génial! Faut admettre! Comment ne pas se réjouir lorsque l'enfant paraît? Comment ne pas lui souhaiter tout le bonheur du monde? Vœux qui, n'en doutons pas, seront exaucés. Car, de même que l'AOP « Technicien de surface » a grandement amélioré les lombalgies chroniques de ceux qui s'échine-ront jusqu'à 65 ans à recurer le plancher des autres, le seul fait d'user du mot Renaissance et de la méthode Coué ne pourra que transcender le pays: du bocage normand à la Camargue en passant par le plateau des Millevaches, à nous les verts pâturages. Ah, renaître tel un phénix! C'est, après les ténèbres du quinquennat précédent, retrouver la Lumière. C'est, entre autres cadeaux des fées dans le berceau, réceptionner Valls, Franco de port et d'emballage. La Renaissance, c'est l'innovation à jet continu. C'est changer la vie. Changer de style. Demain, un Retour d'Ukraine, après un Retour du Mali, supplantera avantageusement un Retour d'Égypte. La Renaissance, c'est Ronsard, Du Bellay, Rabelais, Montaigne et La Boétie, Vinci, Cellini, Palissy; les châteaux sur la Loire et non la piscine du fort de Brégançon. C'est François 1^{er} et son prestige. Grand conquérant auprès des dames et de leurs cocus. Grand dans l'inconstance et constant dans la légèreté. Grand dans ses desirs et folies de grandeurs. Mais certes loin -hors de ses turpitudes- d'être remarquable dans ses fonctions de roi. Pour qui entend mener la France vers les sommets, il y a là de quoi trouver une saine émulation durant un néo Cinquecento qui ne durera qu'un lustre. Il faudra cependant naviguer entre les écueils des querelles de clochers et de mosquées. Et prendre en compte les états d'âme du peuple, engeance mal embouchée, renâclant à brouter selon l'ordre, qui porte les gènes de l'ingratitude et salua la fin François 1^{er} en ces termes: *L'an mil cinq cent quarante sept/François mourut à Rambouillet/De la vérole qu'il avait.* ■ Paulu-Santu Musè-Pugliesi

FABIEN RAIOLA

AEKLYS TROUVE SA PLACE

Diplômé en 2013 d'une grande école de commerce, la Kedge Business School, implantée dans plusieurs départements français, Fabien Raiola est devenu en 2016 le directeur général de la start-up Icare Technologies avec son associé Jérémy Neyrou. Dès lors, ils ont développé ensemble une bague connectée du nom d'Aeklys qui propose de nombreux services comme la possibilité de payer, de remplacer des clefs de voitures ou bien des cartes de crédit et de transports.

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI.

Fabien Raiola et Jérémy Neyrou



Photo Frédéric Bourreau-Miccelli

«Des premiers plans techniques jusqu'à la conception et même jusqu'à la livraison auprès du client, je pense qu'on peut compter à peu près une quarantaine d'entreprises avec environ 240 personnes qui ont été impliquées.»

Comment est née l'idée sur laquelle est fondée Aeklys?

Tout d'abord, on peut dire que nous sommes à l'initiative du projet, car pour rappel le concept de base a été créé par Jérémy Neyrou, qui est mon associé, et par moi-même. Je ne sais pas si on peut dire que c'est la création d'un projet, mais plus une idée à la base, comme une sorte d'idéal vers lequel on tendrait pour réussir à faciliter la vie de certaines personnes à accomplir des actions de la vie quotidienne. Par la suite, c'est beaucoup de résilience et d'assiduité, ainsi que du travail pour développer cette idée un peu farfelue et faire naître un véritable projet jusqu'à la création d'une entreprise, d'un chiffre d'affaires, d'embauches de salariés etc... Donc, pour résumer il faut quand même avoir une idée à la base et de la volonté pour vouloir que ça se concrétise sur le long terme.

Montre connectée, Apple Watch, la concurrence est rude, en quoi la bague Aeklys se démarque-t-elle des autres produits?

Je ne sais pas si on peut vraiment appeler ça de la concurrence car la bague que nous proposons n'est pas seulement un bracelet ou une montre connectée. On peut donner quelques chiffres actuels de produits présents sur le marché des objets connectés en France, qui représentent à peu près vingt milliards d'euros. Et nous, nous sommes vraiment aux prémices de tout ce que peut permettre les objets connectés. Maintenant, il y a beaucoup de choses que l'on ne fait pas encore et qui sont pourtant faisables. La bague que nous développons fait partie de la multitude d'objets connectés qui sont disponibles. Nous, on voit les montres connectées et les bracelets comme des choses qui vont nous permettre d'ouvrir le marché et convaincre les gens. Plus on fait du forcing au niveau de la communication pour que les gens portent des montres, des bracelets connectés, plus le fait de porter une bague connectée va dans leur logique et va pouvoir permettre d'accepter le produit plus facilement. Aujourd'hui, pour parler de concurrence, si Apple sortait une bague connectée je serais le plus heureux du monde car ça voudrait dire qu'il va «évangéliser» la planète entière en disant que la bague connectée existe. Même s'il y a beaucoup de gens qui vont aller l'acheter parce que ça reste une grande marque, il y en aura d'autres qui ne vont pas forcément aller chez eux car le produit est trop cher ou bien qu'ils n'aiment pas la marque. En tout cas, une chose est sûre, ils vont forcément se tourner vers Aeklys, ce qui représente une bonne clientèle et une somme relativement importante. Nous voyons ça comme des opportunités plutôt que des menaces au niveau de la différenciation et de la concurrence.

Mais pour rappel, chez Aeklys, c'est une bague qui n'a pas de batterie; elle ne se recharge pas, elle a un système antivol et un système anti-fraude pour qu'elle puisse ne pas se faire pirater et elle est évidemment signée par Philippe Starck.

Justement, en plus d'être innovants et technologiques ces objets ont aussi un design soigné, comment est arrivée la collaboration avec Philippe Starck?

Quand on faisait les premiers prototypes de la bague, on a très vite compris que pour qu'elle puisse se vendre il fallait qu'elle soit mignonne et qu'il y ait une signature. Pourquoi achète-t-on des iPhone aujourd'hui? Eh bien, parce que c'est la marque Apple. Et pourtant, Huawei fait de meilleurs téléphones moins chers. Mais, la marque, dans l'esprit des gens, a une certaine importance. C'est pour ça que l'on a ciblé plusieurs designers en France et celui qu'on a gardé c'est Philippe Starck. Ensuite, pendant six mois, on l'a harcelé de mails, lui et ses équipes jusqu'à ce que la personne qui travaille pour lui finisse par se dire: «C'est bon, j'en ai marre, ils ne vont jamais me lâcher les Corses». C'est elle qui a fait passer le dossier à Stark. Ensuite, il a adoré l'idée et le projet en disant que ça lui plaisait beaucoup. Par la suite, tout s'est fait très vite et on s'est rendu compte qu'au niveau des valeurs et de la mentalité on était d'accord sur pas mal de choses. Puis, on s'est rencontrés dans un hôtel à Bonifacio et il nous a dit qu'il n'allait pas faire uniquement l'usage d'une bague, mais il nous a proposé de devenir directeur artistique et de prendre des parts dans la boîte. On peut donc dire qu'il est à la fois un investisseur, ainsi que le directeur artistique au sein de l'entreprise Aeklys. C'est-à-dire que tout ce qui sort en termes de communication est donc validé par lui-même.

Combien y a-t-il de personnes sollicitées pour travailler sur la conception d'un tel objet du début jusqu'à sa finalité?

Des premiers plans techniques jusqu'à la conception et même jusqu'à la livraison auprès du client, je pense qu'on peut compter à peu près une quarantaine d'entreprises avec environ deux cent quarante personnes qui ont été impliquées. Par là, je parle effectivement de la rédaction des premiers plans, les premiers designs et tout ce qui était nécessaire à la fabrication du produit. Ensuite, pour la partie certification, il y a toutes les validités et tous les tests qu'on a dû mettre en place afin de s'assurer que le produit est fonctionnel et agréable à porter. Enfin, il y a tout ce qui comprend la partie fabrication des

«Quand on faisait les premiers prototypes de la bague, on a très vite compris que pour qu'elle puisse se vendre il fallait qu'elle soit mignonne et qu'il y ait une signature. C'est pour ça que l'on a ciblé plusieurs designers en France et celui qu'on a gardé c'est Philippe Starck.»



moules pour industrialiser, et tout ce qui est fabrication électronique comme la mise au point, l'inventivité, la rédaction des brevets et les avancées technologiques qu'on a pu faire pour permettre de tout mettre dans cette petite bague; jusqu'aux salariés qu'on a aujourd'hui et qui nous aident au quotidien à apporter le meilleur pour le client.

Au niveau budget, comment ça se passe quand on débute un projet de cette ampleur?

Il faut s'accrocher, et vraiment avoir les nerfs solides avec une espèce de légère folie et se dire qu'on va tout le temps être sur tous les fronts. C'est un peu comme quand on est en mer et qu'il y'a la tempête mais qu'il va falloir lui faire face. Il y a des moments où l'on a envie de baisser les bras et de se dire «j'arrête, je fais machine arrière». Il faut tout le temps y aller et faire preuve de beaucoup d'habileté car il n'y pas de solutions toutes simples. Et, si c'est le cas, il y a très peu de moments où les gens donnent des choses, c'est souvent à nous d'aller les chercher pour pouvoir les obtenir. Pour la partie financement, la chance que l'on a eu c'est qu'on a quand même une micro-zone qui est attentive et bienveillante avec notre start-up, ce qui fait que l'on a beaucoup de personnes qui nous aident à trouver des solutions pour faire levier et pour déclencher des financements. Aussi bien dans un projet Hardware [NDR Hardware est un anglicisme qui désigne le matériel informatique dans son ensemble. On emploie ce terme surtout dans la biosphère informatique] qu'avec un objet physique à destination du grand public. Il faut obligatoirement beaucoup d'investissements ce qui nous a demandé de lever des fonds auprès de particuliers. On a aussi eu des subventions européennes pour mener le projet à bien. Encore une fois, c'est beaucoup de résilience pour jouer sur le réseau au maximum, d'autant plus quand on se trouve en Corse pour pouvoir avoir les financements nécessaires.

En quoi la participation à l'émission Qui veut être mon associé, sur M6, vous a-t-elle aidés?

Ça a été un véritable tremplin. Il y a vraiment eu un avant et un après, car c'est quand même regardé par plus d'un million de personnes. Et c'est ce qui produit de l'effet, comme ce que je disais par rapport à Apple. En fait, ça marque l'esprit des gens, ça rappelle le fait que la bague connectée existe. Ce qui les amène à parler de la bague qu'ils ont vue sur TikTok ou Instagram, car c'est sur ces plateformes que nous avons bien

marché. Les gens nous accostent dans la rue quotidienne pour nous poser des questions. Il y a encore quelques jours j'étais dans un petit village, et après une partie de tennis, quelqu'un me voit avec la bague en me faisant bien comprendre que j'étais un des inventeurs du produit. Ça fait vraiment plaisir d'avoir ce genre de remarque. Il y a vraiment une sorte de fierté, car grâce aux personnes qui se rendent compte que ça existe, je peux transformer cette connaissance du produit en achat. Ce qui représente un très bon moyen de publicité et de communication.

Et la reconnaissance via les réseaux sociaux et les influenceurs, qu'en pensez-vous?

C'est vital, parce qu'aujourd'hui c'est un moyen qui permet de toucher directement tout le monde rapidement avec un minimum d'argent. Mais c'est aussi compliqué, car il y a beaucoup de monde dessus, il faut donc réussir à être suffisamment intelligent pour actionner le bon levier, que ce soient des influenceurs, des médias, des reportages ou bien une bonne collaboration. Peu importe, pour être dans la tendance, il faut faire en sorte qu'on soit visibles parce que ça nous aide aussi à transformer en vente ce que l'on veut cibler. Aujourd'hui, beaucoup de notre chiffre d'affaires vient de la publicité sur les réseaux sociaux et on arrive ainsi à créer des messages qui se déplacent comme un véhicule et touchent les personnes que l'on ne pourrait pas forcément toucher en étant basés en Corse. Ce qui génère une grande partie de notre chiffre d'affaires aujourd'hui, c'est extrêmement important.

Quelle est la suite au niveau des projets d'Aeklys?

On travaille sur la sortie de la néo banque [NDR: une banque digitale, accessible uniquement via une application mobile] qui arrivera très vite. On va aussi proposer plein d'améliorations par rapport à l'expérience de paiement, comme le fait de pouvoir acheter maintenant et payer plus tard, et le fait d'avoir accès à des avantages comme des points de fidélité. On travaille aussi sur une espèce de marketplace où l'on pourra payer tous les objets du quotidien moins chers via un marketplace Aeklys, on travaille sur de nouveaux coloris de la bague, il y aussi le développement de certains nouveaux services. Nous sommes en train de voir avec les organisateurs de gros événements mondiaux, afin de pouvoir être fournisseur de ces événements ce que l'on espère officialiser très vite. Et si tout va bien, une exportation hors de l'Europe prochainement! ■

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSE

Air Corsica affiche ses ambitions

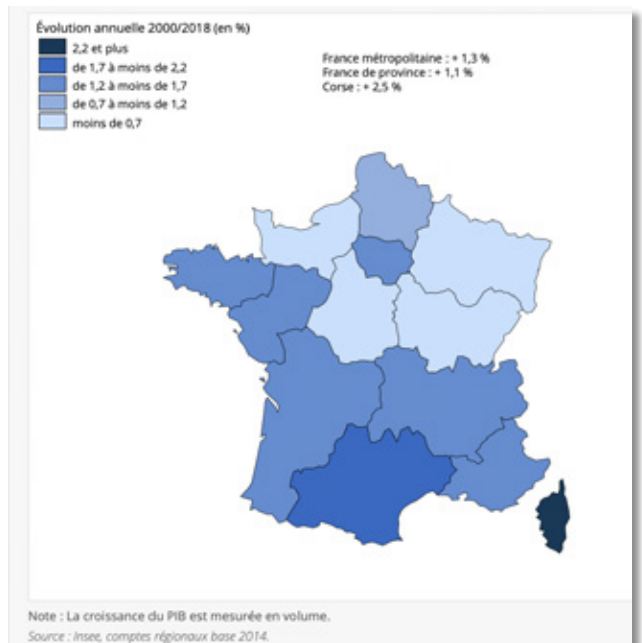


Après s'être équipée, dès 2019, de deux Airbus A320neo qui, par rapport aux appareils de la précédente génération offrent 15 à 20 % d'efficacité supplémentaire en termes de consommation du carburant, la compagnie aérienne Air Corsica consolide à présent sa politique en matière de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises [RSE]. «*La compagnie franchit une nouvelle étape avec la démarche Ambizione 2025, et la création, voilà quelques mois, d'une direction dédiée à la RSE. Il s'agit de permettre à nos interlocuteurs et partenaires – salariés, clients, fournisseurs, etc. – d'identifier plus clairement nos actions et objectifs durables, dont beaucoup sont déjà à l'œuvre. Air Corsica s'inscrit ainsi dans une tendance de fond qui fait de l'engagement environnemental, social et sociétal d'une entreprise l'une des clés de son développement économique*» précise Marie-Hélène Casanova-Servas, présidente du Conseil de surveillance d'Air Corsica. La stratégie Ambizione 2025 se décline en trois points. D'abord, renforcer et faire rayonner des valeurs communes (identité, proximité, éthique, expérience, performance, santé et sécurité, confiance et travail collaboratif, etc.) dans son travail quotidien en interne et avec ses partenaires, ainsi que dans la qualité de service à ses clients. Puis améliorer la performance environnementale de son activité : Air Corsica entend ainsi avoir renouvelé 70 % de sa flotte et réduit de 16 % ses émissions de CO² d'ici 2025 ; d'ores et déjà, elle est devenue la première compagnie aérienne française à avoir déployé, depuis le début de ce mois de mai 2022, le tri sélectif à bord de tous ses avions et elle entend investir dans la recherche et l'innovation énergétique. Enfin, amplifier l'ancrage sociétal et territorial de la compagnie avec un accent mis sur la formation des personnels, la sensibilisation de la jeunesse insulaire aux métiers du secteur aérien et la valorisation de l'implication d'Air Corsica dans le tissu socio-culturel corse à travers plus de 200 associations et partenaires. ■ AN

ÉCONOMIE

Croissance du PIB régional de 2000 à 2018

Dans une étude parue le 5 mai 2022, l'Insee indique que de 2000 à 2018, la Corse a enregistré la plus forte croissance économique des régions françaises, tirée plus particulièrement par les secteurs des services aux entreprises, de l'industrie -notamment ses segments agroalimentaire et de l'énergie- et de l'hébergement-restauration dont la part dans le produit intérieur brut (PIB) régional s'est accrue. Avec une augmentation du PIB en volume de 2,5 % en moyenne annuelle, la Corse a été la région la plus dynamique de France de province (+ 1,1 %) devant l'Occitanie (+ 1,9 %). Entre 2009 et 2018, en Corse, la valeur ajoutée (VA) des activités scientifiques, techniques, des services administratifs et de soutien aux entreprises a connu une très forte croissance avec + 4,7 % par an en valeur ; ce qui portait à 8,1 % la part de ce secteur, historiquement moins présent sur l'île, dans le PIB régional. Toutefois, en 2018, le premier secteur producteur de richesse en Corse restait l'administration publique. Et, malgré le dynamisme économique constaté, avec 27660 €, le PIB par habitant restait en retrait sur le territoire insulaire, bien que l'écart avec la France de province se soit réduit de moitié en 20 ans grâce à un rattrapage pendant la crise de 2008. Par ailleurs entre 2019 et 2020 (données semi-définitives et provisoires), le PIB de la Corse aurait baissé de 6 % sous l'effet de la crise liée à la Covid-19. Particulièrement touché, le secteur de l'hébergement-restauration, aurait connu une perte de VA de 35 %, contribuant ainsi à la moitié de la baisse du PIB régional en 2020 tandis que l'agriculture et l'administration publique auraient traversé la crise sanitaire sans perte de VA. ■ AN



Les chiffres de la semaine

445

euros pour une semaine de location de voiture à Ajaccio, 429 € à Figari et 408 € à Bastia, selon Carigami, comparateur de location de voitures. Ces trois villes de Corse figurent dans le top 10 des villes les plus chères de France. La ville la plus chère est Biarritz avec 505 €, suivie par Nice avec 496 €, puis Ajaccio. Par rapport à 2021, les prix sont augmentés de 25,6 % à Ajaccio, 16 % à Figari et 17,9 % à Bastia.

Les chiffres de la semaine

5,2 %

sur un an en mai (après + 4,8 % en avril selon l'estimation provisoire), puis + 5,4 % en juin : selon une note de conjoncture de l'Insee, à l'horizon de la mi-2022, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation devrait continuer d'augmenter. Sans le « bouclier tarifaire » sur le gaz et l'électricité et la « remise à la pompe » sur l'essence la prévision pour mai serait rehaussée d'environ 2 points dépassant donc + 7 %.

Les chiffres de la semaine

117

millions d'euros de fonds européens pour la Corse, dans le cadre du Fonds de développement régional (Feder) et du Fonds social européen (FSE +) pour la période 2021-2027. Le programme opérationnel Feder-FSE 2014-2020 dispose d'une enveloppe de près de 115 millions d'euros. À ce jour, 72 % des crédits UE ont été programmés.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION
SOCIETE

N° 01



SCP Maître David EULLER
& Maître Pascal JUNG
Notaires
28 rue de la Marine - 20023 TROYES
Tél : 03 20 82 22 22
Courriel : ssc@notaires.fr
Site : www.ssc-notaires.fr

J&M IMMO FRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me David EULLER, Notaire Associé à TROYES, le 29 avril 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION : J&M IMMO FRANCE.
SIÈGE SOCIAL : PORTO-VECCHIO (20137) - Lieu-dit Aja di Simone - Route de Contù.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 200,00 €.

Les apports sont réalisés en numéraires et entièrement libérés.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants sont : M. Martin WEBER, et Mme Judit OROSZKI demeurant ensemble à L-2141 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG) 29 rue Emile Mayrisch. Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis : Le Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA, du 29 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

LA CUISINE DES ANIMAUX

Siège social : 13, Résidence Terrasses du Fango, Annonciade, 20200 Bastia
Objet social : Fabrication et vente de produits alimentaires pour animaux
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance :

- Madame Nathalie, Joséphine, Huguette CERMOLACCE, épouse DUPONT, demeurant Les Hauts de Rassignani, n°53, 20290 Borgo ;

- Monsieur William, Robert DUPONT, demeurant Les Hauts de Rassignani, n°53, 20290 Borgo.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

RG PLACO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Sien Anto
App 101, Rue Commandant L'herminier
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 25 avril 2022, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **RG PLACO**

Siège : Résidence Sien Anto - App 101 - Rue Commandant L'herminier - 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : Tous travaux de plâtrerie et de peinture, de décoration, de rénovation, d'entretien et de mise aux normes de tout ou partie d'immeuble, d'habitation, de maisons collectives ou individuelles, de commerces ou de tous autres établissements ouverts au public

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur George ROSCA, demeurant Résidence SIEN ANTO - APP 101 - Rue Commandant L'HERMINIER - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 AVRIL 2021 à CAGNANO, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée E.A.R.L sous forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du code civil à l'exclusion de l'article 1844-5 puis par les articles L.324-1 à L324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JAM & FRERES PEPINIERES DU CAP**

Forme : E.A.R.L.

Siège social : Pastinaccio - 20228 Cagnano

Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Durée : 99 ans.

Capital : 500€ constitués uniquement d'apports en numéraires.

Gérance : JAMET Quentin demeurant Lieu-dit la Marine - 20233 Pietracorbara a été nommé gérant sans limitation de durée,

Cession de parts : Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à titre onéreux ou à titre gratuit à quelque personne que ce soit qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

NEPITA

Siège social : Lieu-dit Morandino, 20131 Pianottoli-Caldarello

Capital : 2.000 €

Objet : Toutes prestations d'assistance pour les entreprises dans les secteurs de la formation, la gestion, l'assistance dans la gestion commerciale, le suivi de chantier, créations d'image vidéo par le biais d'un drone ; Toutes prestations de gardiennage de véhicules et petits entreprenneurs ; L'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, gestion, la recherche, la mise au point de moyens de gestion et l'assistance aux entreprises liées à la société ; La mise à disposition de moyens et personnel de direction, technique, administratif et commercial ; La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés civiles, commerciales, industrielles et financières ; L'acquisition de valeurs mobilières de toute nature ; La gestion de ces participations et de ces valeurs mobilières ; Le placement des disponibilités de la société ; La direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations.

Président : Mme ANDREANI Emmanuelle, Lieu-dit Morandino, 20131 Pianottoli-Caldarello

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/02/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

MONDO

Siège social : Résidence les Chênes, les Marines de Porticcio, 20166 Porticcio
Capital : 1.000 €

Objet : Holding, achat, location et vente de tous aménagements, matériel et équipement d'entreprise, gestion des moyens financiers et de personnels

Président : M. MONDOLONI Anthony, Résidence les Chênes, Marines de Porticcio, Grosse-to-Prugna, 20166 Porticcio

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALENZANA du 6 Mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée - Dénomination sociale :

NOTTE CORSA - Siège social : SUARE, 20214 CALENZANA - Objet social :

Blanchisserie - Nettoyage, Repassage, Location de linge - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés - Capital social : 20.000 € - Gérance : Monsieur RIBIERE Olivier, demeurant Suare, 20214 CALENZANA - Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MEZZAVIA en date du 05-05-2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **STEFANU TOYS**,
SIÈGE SOCIAL : Route Territoriale 22 - Mezzavia Centre - Commune d'Ajaccio - 20167 Mezzavia

OBJET : La vente au détail de jouets, jeux, gadgets, carterie, livres d'enfants, farces attrapes et cotillons, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 15.000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur STEPHANE BORELLI, demeurant 218, Boulevard Marie Jeanne BOZZI, Commune de Grosse-to-Prugna, Porticcio (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI [20600] du 20 avril 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

EML PATRIMOINE

Siège social : Centre Commercial de Tintorajo - Route Impérial - 20600 Furiani

Objet social : Location meublée ou non meublée avec ou sans prestation para hôtelière.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Pauline, Jeanne-Françoise BATIFOIL (Nom d'usage : BATIFOIL-LAMBERTINI), demeurant Centre Commercial de Tintorajo - Route Impérial - 20600 Furiani, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 10

CORSE PRESSING INDUSTRIEL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Quartier Monte Carlo
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 février 2022 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

CORSE PRESSING INDUSTRIEL

Siège : Quartier Monte Carlo - 20600 Furiani

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 10.000 euros

Objet : Le blanchissage, le nettoyage à sec, le repassage, etc., de tous les articles d'habillement (y compris les fourrures) et de matières textiles, effectués pour le compte de particuliers, d'entreprises ou de détaillants

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Sébastien, Michaël LIBERI, demeurant 60 Altu di Furiani - A Licciola - 20600 Furiani

Directeurs généraux : Monsieur Laurent Désiré RONCAGLIA, demeurant 47 Route du Bord de Mer - Villa Saint Joseph - Miomo - 20200 Santa Maria Di Lota ; Madame Marie BROCHET, demeurant Résidence Les Terrasses du Macchione - Bât B - 20600 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 11

SASU ORSINI CANALIZAZIONE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à PIETRA DI VERDE (Haute-Corse), le 6 mai 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

CAPITAL : 3000,00 € (Trois Mille Euros)
DENOMINATION :

ORSINI CANALIZAZIONE

ENSEIGNE :

LA COMPAGNIE DES DEBOUCHEURS
SIEGE SOCIAL : 20230 Pietra Di Verde
OBJET : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :

- Toutes activités de nettoyage notamment au moyen de jets à haute pression ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; .../...

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia
PRESIDENCE : Monsieur ORSINI Pierre-Ange, né le 23 octobre 1968 à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne), demeurant 20230 Pietra Di Verde.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 12

Société Civile Immobilière LES OLIVIERS

Au capital de 400.000,00 €

Siège social :

Ajaccio (20000) - Rue du Fort
Résidence Casabianca - Bât B4
Siren : 488 259 854 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE DANS UN NOUVEAU DÉPARTEMENT

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mars 2022, il a été décidé de transférer le siège social d'AJACCIO (20000) - Rue du Fort - Résidence Casabianca - Bât B4 au 234, Impasse de la DIJONNIERE - 38270 REVEL TOURDAN. A compter du 25 Mars 2022 et de modifier l'article 4 siège social des statuts en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS de VIENNE (38217) 28 bis Avenue du Général LECLERC.

Pour avis, La Gérance.

N° 13

OPTIQUE MEZZAVIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

Siège social :

Les Jardins de Bodiccione A
Boulevard Louis Campi
20900 Ajaccio-910917368 RCS Ajaccio

Suivant décision du 5 mai 2022, la Présidente a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, Parc d'Activités de Mezzavia 2, Lieu-dit Mezzavia, 20167 MEZZAVIA et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention RCS Ajaccio.

N° 14

ARC EN CIEL

Au capital de 19.818,37 €

Siège social : 94140 Alfortville

2, Rue Edouard Vaillant
420 590 440 R.C.S. Creteil

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social du 3, rue Edouard Vaillant - 94140 ALFORTVILLE au Résidence Le Diodon - 20118 SAGONE.

L'Objet et la durée restent inchangés. Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de CRETEIL et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 15

VIGNOLA,

Société en Nom Collectif

Au capital de 10.000 €

Sise : 11, boulevard Fred Scamaroni

20000 Ajaccio

Inscrite au RCS d'Ajaccio

Sous le numéro 498 300 102.

Aux termes des décisions des associés du 09/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la société du : 11, boulevard Fred Scamaroni - 20000 Ajaccio (ancienne adresse), À l'adresse suivante : 145, Avenue Clément Ader - 34170 Castelnaud le Lez (nouvelle adresse), à compter du 09/05/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : SAS PRAXIS sise 145, Avenue Clément Ader à Castelnaud le Lez 34170. Radiation au Greffe d'AJACCIO et inscription au Greffe de Montpellier.

Pour avis, La gérance.

N° 16

TRANSAC'IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Scagazzo

Hameau de Vix - 20270 Ventiseri

894 736 883 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 09/03/2022, l'A.G.E. des associés de la société par actions simplifiée TRANSAC'IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Lieu-dit Scagazzo, Hameau de Vix, 20270 VENTISERI au : Les Voiles Blanches, bâtiment B, Route du Port, 20145 SOLENZARA à compter du 01/05/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 17

Constant-Cimi
AVOCATS D'AFFAIRES

PAOLACCI FRERES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 €

Siège social : Lieu-dit Porcellone

Migliacciaru

20243 Prunelli-di-Fiumorbo

398.642.140 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2022, les associés de la Société PAOLACCI FRERES ont décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

SIEGE SOCIAL DENOMINATION OBJET DUREE : Ils sont inchangés.

CAPITAL SOCIAL : Il reste fixé à 7.622,45 euros, divisé en 500 actions de 15.2449 euros chacune.

ADMINISTRATION : Président : Monsieur Laurent PAOLACCI, demeurant 1111 route de la Plaine - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé ou les associés d'une même catégorie a/ont le droit de participer aux décisions collectives, quelle que soit leur nature et quel que soit le nombre de ses actions. .../...

A chaque action est attachée une seule voix. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnels au nombre d'actions détenues dans le capital.

AGREMENT : Les actions sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, en ce compris conjoints, ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement des associés à la majorité des actions ayant le droit de vote.

Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des actions.

En cas de décès d'un associé ou de liquidation de communauté de biens d'un associé, le conjoint, un héritier, un ascendant ou un descendant ne peut devenir associé qu'après avoir été agréé dans les conditions prévues au présent article.

Etant précisé que tant que subsiste une indivision successorale, les actions qui en dépendent ne sont prises en compte pour les décisions collectives que si un indivisaire au moins n'est pas soumis à agrément. Ceux des indivisaires qui répondent à cette condition ont seuls la qualité d'associé. S'il n'en existe qu'un, il représente de plein droit l'indivision ; s'il en existe plusieurs, ils doivent désigner un mandataire commun.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 18

Les
avocats

Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia - Tel : 04 95 32 05 85

SMMC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Cardello

R.N 193, 20620 Biguglia

801 488 115 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social qui devient :

La Vente de meubles, salons, mobiliers de cuisine, sanitaire, faïence, d'objet d'art, lustrerie, fournitures de maison, décoration, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

Le Président.

N° 19

Les
avocats

Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia - Tel : 04 95 32 05 85

SMMC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-dit Cardello

R.N 193, 20620 Biguglia

801 488 115 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 30 avril 2022, il résulte que : Monsieur Alain PROCISSI, demeurant Résidence Monte Stello, Bâtiment B, 20200 BASTIA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 20



Avocats au Barreau de Grasse

2, Rue Paul Négrin
06150 Cannes La Bocca
Tel : 04.93.90.88.51

Mail: contact@bonzanini-avocats.fr

Par AGE en date du 02.05.2022, il a été décidé la transformation de la SARL "CABINET JEAN-CLAUDE GUIT", au capital de 2.000 €, siège social rue Elie Exiga - Résidence Cala Di Sole - Bât C1 - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS de Ajaccio n°839 417 557, en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté les statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son capital, sa durée, sa dénomination restent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

La Société, précédemment sous forme de SARL, a adopté celle de Société par Actions Simplifiée.

La Société était administrée par un gérant, M. Jean-Claude GUIT, né le 01.08.1956 à Gérardmer [88], de nationalité française, demeurant rue Elie Exiga - Résidence Cala Di Sole - Bât C1 - 20000 AJACCIO, a été nommé Président, pour une durée illimitée, le mandat de gérant de M. Jean-Claude GUIT a pris fin.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions, y compris entre associés, doit être agréée par une décision du Conseil de Surveillance Surveillance prise à la majorité simple des droits de vote si le Conseil de Surveillance comprend deux membres ou des deux tiers si le Conseil de Surveillance comprend trois membres et UNION D'EXPERTS DEVELOPPEMENT bénéficiant d'une voix prépondérante aux conditions prévues à l'article 25.7 des Statuts.

Droit de vote et admission aux assemblées : Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque Action donne droit à une voix, étant précisé que s'il existe des Actions de préférence, celles-ci confèrent à leurs titulaires les droits spécifiques qui leur sont attachés. Les Actions de catégorie "B" sont assorties, chacune d'un droit de vote double pour les décisions collectives des associés.

Les formalités modificatives seront réalisées au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

N° 21

C2GM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 2, Rue des Glacis
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 790 979 223

Aux termes d'une décision en date du 28/04/2022, l'associé unique a décidé d'étendre son objet social, lequel est désormais le suivant :

« - Pizzeria, restaurant, brasserie, crêperie, grill, bar, plats à emporter ; glacier, salon de thé, pâtisseries, vente de produits régionaux alimentaires et non alimentaires, fast-food ; auxquels est annexée la gérance d'un débit de tabac, vente de boissons non alcoolisées, de confiseries, papeterie et journaux, articles de souvenirs, cadeaux et objets divers, accessoires pour articles de fumeurs, jeux de grattage. »

- de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 22

BAN DIFFUSION AJACCIO

SAS au capital de 103.020 Euros
Siège social : Résidence 1er Consul
Quartier Candia - 20090 Ajaccio
529 062 333 RCS Ajaccio

Aux termes d'un PV d'assemblée générale ordinaire en date du 25 avril 2022, les associés ont décidé de nommer en qualité de Directeur Général, Monsieur Didier COHEN demeurant à Paris (75016) 31, rue Raynouard.
Mention RCS Ajaccio.

CESSION FDS DE COMMERCE

N° 23



Jean-François VESPERINI
Avocat

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 02/05/2022 enregistré le 04/05/2022 au SPFE d'AJACCIO, dossier n° 2022 00013459, référence n°2A04P31 2022 A 00463, La Société H2O, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 8.000,00 euros située 6 Avenue de Paris, 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 502563166 a cédé à la SAS URBAN PIGNIC AJACCIO au capital de 3.000,00 € située Résidence Diamant III, Bât.4, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le numéro 901257097.

Un fonds de commerce de gadgets, cadeaux, petite décoration sis et exploité au 6, Avenue de Paris, 20000 AJACCIO moyennant le prix de 180.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 02/05/2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance chez Maître Jean-François VESPERINI, Avocat, 52 Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Pour avis,

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 24

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Eugène Franceschetti, demeurant lieu-dit Convento à Biguglia (20620), à la Société ELIOU, société par actions simplifiée au capital social de 1000 €, dont le siège social est situé à la résidence Almire, Chemin des Oliviers, 20200 Ville di Petrabugno, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 809 794 910, représentée par M. Frédéric OTTOLENGHI agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président. Du fonds de commerce de Restauration, situé à Place de la Mairie, 20620 Biguglia connu sous le nom de : « L'entrepôt »,

A pris fin le 31/03/2022 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis/signé,
Frédéric Ottolenghi,
Le Liquidateur-gérant.

N° 25



Marie-Line ORSETTI

Avocat au Barreau
Les 4 Portes - Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 21 avril 2022, Monsieur Pierre-Antoine FILIPPI, demeurant 10 rue Pasteur - 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculé sous le numéro 323 580 860 au RM de la Corse-du-Sud.

A donné en location-gérance à : Monsieur Gautier HOUZET, demeurant à lieudit Tivarello Subariaciu - 20114 FIGARI. L'exploitation, à titre de location-gérance, du fonds artisanal de fabrication artisanal et vente de plats pour consommation immédiate sédentaire, exploité 10 rue Pasteur - 20137 Porto-Vecchio, dont il est propriétaire. Pour une durée, de 6 mois, sans renouvellement tacite et ce, à compter du 15 avril 2022.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 26

AVIS

La Société dénommée EVA, Société civile immobilière au capital de 1000,00 euros €, dont le siège est à GHISONACIA [20240], 285, rue Strada Nova, identifiée au SIREN sous le numéro 899109193 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, a suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 2 mars 2022 et aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] le 24 mars 2022 en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA procédé à l'augmentation de capital social suivant apport en nature par Monsieur Philippe BATTISTI.

ANCIEN ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1000 euros).

Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, lesquels sont attribuées comme suit : à Monsieur Philippe, Jean Marie, Roland BATTISTI, cinquante et une parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 51 ci 51 parts.

à Madame Eva BATTISTI, quarante neuf parts sociales en pleine propriété, numérotées de 52 à 100, ci 49 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales.

NOUVELLE MENTION :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

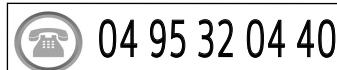
Le capital social est fixé à CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (121.000,00 €). Il est divisé en 12100 parts de 10 euros chacune, lesquelles sont attribuées comme suit :

- Monsieur Philippe, Jean Marie, Roland BATTISTI, à concurrence de : douze mille cinquante et une parts sociales, numérotées de 1 à 51 et de 101 à 12100, ci 12051 parts.

- Madame Eva BATTISTI, à concurrence de : quarante-neuf parts sociales en pleine propriété, numérotées de 52 à 100, ci 49 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 12100 parts sociales.

Pour avis. Le notaire.



N° 27

BALAGNE MATERIAUX

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 800.000,00 €
Siège social : Z.I Cantone
20260 Calvi
318 293 073 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2022, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté d'une somme de huit-cent mille 800.000 euros, pour être porté de 800.000 euros à 1.600.000 euros, par incorporation de pareille somme prélevée sur les réserves.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 28

QUATTROCCHI LOCATION TP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier Francescoli
20135 Conca
848 151 064 RCS Ajaccio

Par décision du 31/12/2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO le 03/05/2022, dossier 2022 00013398, référence 2A04P31 2022 A 00458, la société QUATTROCCHI BTP, associée unique de la société QUATTROCCHI LOCATION TP, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret no78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d' Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

LUCCIANA BOX

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 262, Rue de Vergale
20290 Lucciana
894 833 821 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01/02/2022 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Mme Aurélie CASSETARI, demeurant 262, Rue de Vergale, 20290 Borgo et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

AVIS D'ATTRIBUTION**APPEL D'OFFRES OUVERT****MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 139.000 € HT****CCIC/DEF/2021.003***Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse***NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques
Objet de l'accord cadre : Prestations de nettoyage pour les locaux de l'Institut méditerranéen de formation : « Campus formation CCIC »
Durée de l'Accord Cadre : 4 ans

Lieux d'exécution :

Campus Formation CCI2B, Lieu-dit Strada-Vecchia, 20290 BORGIO
Nomenclature Européenne CPV : 90 91 00 00 - 9/ Service de nettoyage
Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer le nettoyage quotidien des locaux du campus de formation

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le pouvoir adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteux l'exécution de la prestation.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-2.1°, R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique. L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire
L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel :

Minimum annuel : 20.000 € HT
Maximum annuel : 50.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

- * Coût des prestations forfaitaires et des prestations à la demande (60%)
- * Mémoire technique en fonction de l'organisation et de la méthodologie proposées ainsi que les moyens humains et matériels mis en œuvre pour exécuter les prestations de nettoyage (30%)
- * Les performances en matière de protection de l'environnement définies par les produits de nettoyage utilisés (rechargeables, biodégradables, bio-labélisés, concentrés et respectueux en termes de santé publique) et présentées dans un mémoire environnemental (10%)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 13 janvier 2021

Nombre d'offre reçue : 06

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL SOS MOQUETTE
06 Chemin de l'Arancio
20200 San Martino di Lota

Date de notification de l'accord cadre : Le 22 juillet 2021

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant minimum annuel de 20.000 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr;

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésés dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit,

dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 05 mai 2022.

Date d'envoi du présent avis : Le 05 mai 2022.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocat au barreau de BASTIA
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
contact@cabinet-retali.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****Le JEUDI 16 JUIN 2022 A 11 HEURES**

SUR LA COMMUNE DE SAN-NICOLAO [HAUTE-CORSE] 20230 lieudit Poggiolu, Une maison d'habitation élevée d'un rez-de-chaussée composée d'une entrée, un dégagement, un WC, une cuisine équipée, un séjour avec cheminée, une salle de bain, trois chambres, une terrasse avec four à pizza et un garage, Cadastree section C n°44, lieudit Poggiolo, pour 05a 41ca,

Lot unique

MISE A PRIX : 92.000,00 €

VISITE du bien sur place le 1er juin 2022 de 14H30 à 15H30

Par la SELARL LECA-MARZOCCHI,

huissiers de justice associés,

35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Etant précisé que les enchères ne sont recevables que si elles sont portées par un avocat inscrit au barreau de BASTIA muni d'un chèque de banque de 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de la CARPA ou d'une caution bancaire de même montant, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 euros.

Pour de plus amples renseignements :

- s'adresser à Maître Thomas D'JOURNO, avocat au Barreau de MARSEILLE [13006] 43/45 rue Breteuil - TEL.04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu ou sur le site internet de son cabinet <http://www.provansal.eu>

Ou au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd PAOLI - 20200 BASTIA

E-mail : contact@cabinet-retali.com ou sur son site internet : www.cabinet-retali.fr

- Au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BASTIA.

COMMUNE DE VEZZANI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :**

COMMUNE DE VEZZANI
Mairie - Place de la Mairie
20242 VEZZANI
[04.95.44.01.21]
e-mail : vezzani2@wanadoo.fr

2. Objet du marché : AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE AUX ABORDS DE L'EGLISE DE L'ANNUNZIATA

Lot n° 1 : Aménagements de surface et réseaux
Lot n° 2 : Mobilier urbain

3. Durée du marché ou délais d'exécution : Fixé dans l'Acte d'Engagement**4. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.****5. Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la Commande Publique.****6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la Commande Publique.****7. Date limite de réception des offres :**

* Mardi 7 Juin 2022 à 12 h 00

8. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.**9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/05/2022****10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront télé-chargés gratuitement sur le site du profil acheteur :**

<https://www.achatspublicscorse.com/>

11. Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.**12. Renseignements complémentaires :**

Obtention de renseignements d'ordre administratif : Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.16.27
Fax : 04.95.32.29.23
contact@cabinet-blasini.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 428.000 € HT**CCIC/DC/2020.041****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse****NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**CORRESPONDANT :**M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44**Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :**

Services généraux des administrations publiques/ activités portuaires

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour un accord cadre à bons de commande relatifs à la maintenance et assistance pour les équipements dynamiques du Port de Bastia.

Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois à compter de la date de notification.**Lieux de livraison :** Port de Bastia**Nomenclature Européenne CPV :**

72250000-2 / Services de maintenance des systèmes et services d'assistance

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'assurer la maintenance des barrières, PMV, portails, système de vidéo-surveillance, système de gestion du contrôle d'accès et autres équipements de gestion des flux et de la sûreté sur le Port de Commerce de Bastia.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1°, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec un montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel en valeur :

Minimum annuel : 30.000 € HT

Maximum annuel : 400.000 € HT

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

* Prix (70%) :

- Prix de la maintenance préventive (35 pts)

- Prix de la maintenance corrective (35 pts)

* Valeur technique (30%) au regard :

- De la pertinence des moyens et de la méthodologie mis en œuvre pour réaliser la maintenance préventive (10 pts)

- De la pertinence du dispositif de contrôle interne permettant le suivi (10pts)

- De la pertinence des moyens mis en œuvre pour réaliser la maintenance corrective (10 pts)

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 8 décembre 2020

Nombre de candidature reçue : 02

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :SARL AUTOMATISMES CORSES
RN 193 - VALROSE
20290 BORGIO

Date de notification de l'accord cadre : Le 27 mai 2021

Prix de l'accord cadre :

Pour un montant minimum annuel de 30.000 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales
Tel : 04.95.54.44.39**ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr;

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 04 mai 2022

Date d'envoi du présent avis : Le 04 mai 2022.

N° 34

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525.
Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>**Objet du marché :** Organisation de séjours éducatifs pour les enfants, confiés ou suivis par la Direction de la Protection de l'Enfance, accompagnés de travailleurs sociaux, dans le cadre de la Protection de l'Enfance**Numéro de référence :** 2022-2DPE-0023**Date limite de remise des offres :** 08/06/2022 à 12 h 00**Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante :** <https://marchespublics.isula.corsica/>**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 04/05/2022.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION :

CLIMATISATIONS | POÊLES À GRANULES | PANNEAUX SOLAIRES

«Ecologia per priorità»**Augmentation du rendement****Produits 100% BIO****Diminution de la consommation énergétique****Suppression de tous risques sanitaires**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX ET LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DANS UNE BANDE DE 200 METRES AUTOUR DE L'EMPRISE DE STOCKAGE DE DECHETS Lieu-dit « Sala », commune de Prunelli di Fiumorbo

Pétitionnaire : Société de traitement des ordures corses (STOC)

1ère insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève des rubriques n° 3540, 2760-2b, 2510-3, 2515-1a, 2517-1, 2714-1, 2716-2, 2715 et 2713-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Il porte aussi sur une demande d'instituer des servitudes d'utilité publique concernant des parcelles situées sur le territoire de la commune de Prunelli di Fiumorbo, dont les références cadastrales et les superficies sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE	SUPERFICIE CONCERNEE PAR LA DEMANDE D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
D 79	2ha, 66a, 40ca	23a, 99ca
D 112	13ha, 02a, 44ca	5ha, 46a, 87ca
D 115	9ha, 70a, 40ca	4ha, 91a, 84ca
D 118	6ha, 08a, 00ca	3ha, 07a, 79ca
D 119	23a, 60ca	23a, 60ca
D 120	1ha, 73a, 60ca	57a, 82ca
D 122	17a, 60ca	17a, 60ca
D 123	6ha, 94a, 40ca	1ha, 60a, 00ca
D 127	3ha, 48a, 04ca	1ha, 21a, 94ca
D 128	3ha, 49a, 12ca	1ha, 32a, 66ca
D 129	3ha, 49a, 48ca	2ha, 99a, 31ca
D 142	6a, 40ca	6a, 40ca
D 143	6a, 40ca	6a, 40ca
D 511	3ha, 49a, 48ca	2ha, 18a, 72ca
D 575	3ha, 49a, 48ca	3ha, 49a, 48ca
D 612	36ca	36ca
D 625	1ha, 15a, 60ca	66a, 17ca
D 626	1a, 44ca	1a, 44ca
D 870	10ha, 26a, 20ca	1ha, 10a, 21ca
D 871	7ha, 59a, 80ca	33a, 48ca
D 915	94a, 52ca	9a, 91ca
D 916	1ha, 02a, 12ca	10a, 82ca
D 917	1ha, 13a, 52ca	16a, 48ca
D 918	1ha, 13a, 52ca	18a, 44ca
D 919	1ha, 13a, 52ca	20a, 41ca
D 992	4ha, 71a, 66ca	85a, 78ca
D 1021	5ha, 08a, 93ca	61a, 56ca
D 1022	5ha, 14a, 67ca	1ha, 55a, 69ca
D 1334	20a, 42ca	20a, 42ca
D 1335	2ha, 15a, 18ca	77a, 15ca
D 1336	20a, 00ca	20a, 00ca
D 1337	5ha, 16a, 00ca	4ha, 16a, 94ca

DUREE DE L'ENQUÊTE :

* du lundi 30 mai 2022 au mercredi 29 juin 2022 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de Prunelli di Fiumorbo, Migliacciaru, BP 45, 20243 Prunelli di Fiumorbo

LIEUX DE DEPÔT DU DOSSIER : Mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE :

Monsieur Gérard PERFETTINI, administrateur territorial hors-classe, président de la commission d'enquête, Monsieur Bernard LORENZI, consultant indépendant faisabilité/financement, et Madame Josiane CASANOVA, expert foncier et immobilier, expert près la cour d'appel de Bastia, membres titulaires de la commission d'enquête, recevront les observations du public en mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza, selon les modalités suivantes :

- * lundi 30 mai 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo ;
- * lundi 30 mai 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- * vendredi 17 juin 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Poggio di Nazza ;
- * vendredi 17 juin 2022, de 9 h à 12 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- * vendredi 17 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Lugo di Nazza ;
- * vendredi 17 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo ;
- * mercredi 29 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Ghisonaccia ;
- * mercredi 29 juin 2022, de 14 h à 17 h, en mairie de Prunelli di Fiumorbo.

Monsieur Pierre-Olivier BONNOT, attaché des services de l'Etat à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Chacune de ces permanences sera assurée par l'un au moins des membres de la commission d'enquête.

En cas d'empêchement de Monsieur Gérard PERFETTINI, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Bernard LORENZI. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par Monsieur Pierre-Olivier BONNOT.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations aux membres de la commission d'enquête par téléphone [04 95 56 51 10 pour la mairie de Prunelli di Fiumorbo, 04 95 56 15 10 pour la mairie de Ghisonaccia, 04 95 56 90 50 pour la mairie de Poggio di Nazza, et 04 95 56 90 59 pour la mairie de Lugo di Nazza].

Le pétitionnaire se tiendra par ailleurs à la disposition du public afin de répondre à ses questions éventuelles le lundi 30 mai 2022, de 9 heures à 12 heures en mairie de Prunelli di Fiumorbo, et de 14 heures à 17 heures en mairie de Ghisonaccia.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en libre accès dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse :

<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-icpe-r108.html>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2899>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées aux membres de la commission d'enquête par écrit, dans les mairies de Prunelli di Fiumorbo, Ghisonaccia, Poggio di Nazza et Lugo di Nazza, et par voie électronique

[enquete-publique-2899@registre-dematerialise.fr], du 30 mai 2022 à 9 heures, jusqu'au 29 juin 2022 à 17 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la «Société de traitement des ordures corses» (STOC), RT 10, 20240 GHISONACCIA (téléphone : 06 28 53 60 53 et 06 18 95 63 75).

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

DERNIERES MINUTES

N° 36

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Saint-Florent du 10 mai 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location, mise à disposition des Associés ou tout autre moyen de tous immeubles, bien immobiliers, parts de Sociétés Civiles Immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit

Dénomination : ANA

Siège social : Route de la Cathédrale - 20217 Patrimoine

Capital : 1.000 euros

Apport en numéraire : 1.000 euros [1.000 €]

Durée : 99 ans

Cession des parts : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des Associés. L'agrément résulte d'une décision collective des Associés statuant à la majorité des droits de vote exprimés.

Gérance : Monsieur Aurélien NAUX né le 23 mai 1982 à Migennes (Yonne) de nationalité Française demeurant Route de la Cathédrale - 20217 Saint-Florent (Haute-Corse)

RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 37

LOJUMA 2

Société Civile en cours de liquidation

Au capital de 9000 euros

Siège social : Lieu-dit Stantari

Route de Sartène - 20100 Sartène

498 108 422 RCS Ajaccio

LIQUIDATION DE LA SOCIETE

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 02 mai 2022 :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au Liquidateur Monsieur MARINO Jean-Paul demeurant « Cupar-chiata - 20110 VIGGIANELLO » et déchargé cet dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 38

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°06, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du Vendredi 25 Février 2022 :

Concernant : Création de la SAS LANFRANCHI CAPITAL

Il fallait lire : Par acte SSP du 13/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée : LANFRANCHI CAPITAL

Siège Social : I Vespi, Cz Nautic Express, 20110 PROPRIANO

Capital : 332.290 €

Et non : Par acte SSP du 13/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

LANFRANCHI CAPITAL

Siège Social : I Vespi, Cz Nautic Express, 20110 PROPRIANO

Capital : 322.290 €

Comme écrit par erreur.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAN GAVINO DI CARBINI du 06.05.2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **IM-MOBILIS**
Siège : Lieu-dit Fiumo d'Oso, Porto-Vecchio, 20170 San Gavino Di Carbini
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros
Objet : La location de biens et de terrains et toutes opérations immobilières
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Florence FILIPPI, demeurant Lieu-dit Fiumo d'Oso, San Gavino Di Carbini, 20137 Porto-Vecchio, La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AS PRO POSE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Lieu-dit Contrella
 Tuscia - 20167 Alata
 828 029 538 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26 avril 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Stéphane ARGENTO, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu Dit Contrella, Tuscia, 20167 ALATA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

GOODCLOUD

Société par Actions Simplifiée
 Au capital social de 1000 euros
 Siège social : 4, Boulevard Masseria
 20000 Ajaccio
 N° RCS : 888 054 046 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 Mai 2022 il résulte que :

Le nom de Monsieur Cédric, Santu PENNACHIO, nouveau président, demeurant Chemin de Corbaja Supranu, Villa Daios, à Bastia (20600) a été substitué dans les statuts à celui de Monsieur Mathieu, Gilles ISTRIA.

La mention concernant le directeur général a été supprimée, le directeur général devenu président n'étant pas remplacé.
 L'article 40 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Julie SCARTABELLI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, CRPCEN 20024, le 24 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Patrick Fernand Jean GUERIN, retraité, et Madame Mahaut Geneviève Léone Marie BLANVIN, sans profession, demeurant ensemble à SARTENE (20100) Tizzano - Barcaggio.

Monsieur est né à BOULOGNE-BILLAN-COURT (92100) le 10 août 1957,

Madame est née à VERSAILLES (78000) le 1er novembre 1961.

Mariés à la mairie de PERDREAUVILLE (78200) le 15 juin 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre GALLANDON, notaire à BONNIERES-SUR-SEINE (78270), le 30 mai 1996.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

VVC SARL

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 200.000 €
 Siège :
 Lieu-dit Renajolo de Muratello
 20137 Porto-Vecchio
 911 917 284 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/05/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Lieu-dit Corba - Hameau de Bala - 20137 Porto-Vecchio. Mention au RCS d'Ajaccio.

BOUCHERIE CUCCU BRUNO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social :
 Centre Commercial Les Collines
 20600 Furiani
 848 239 976 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 06.05.2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social Centre Commercial Les Collines - 20600 FURIANI, au : rue de la Porte Génoise - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 06.05.2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 848239976 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Président : Monsieur Bruno, Alexandre, François CUCCU, demeurant Résidence Les Roseraies, Bâtiment.

Pour avis, Le Président.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Par jugement en date du 28/04/2022, le Tribunal de Commerce de Toulon a prononcé la Conversion de la procédure de Sauvegarde en Liquidation Judiciaire à l'encontre de :

Georeso SARL A Associé Unique
 Avenue Auguste Renoir - Les Peupliers
 83160 La Valette-du-Var

Activités de Géomètres :
 RCS Toulon : 527 549 067

Immatriculation secondaire :
 RCS Bastia : 2014/B/275

Activité : Activités de Géomètres

Avenue de Borgo

Résidence Casaluna B2

20290 Borgo

Organes de la procédure :

Liquidateur Judiciaire : SELU Christine RIOUX, 9, Boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon

Date de cessation des paiements :
 28/04/2022.

Pour avis,

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
 PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°10, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 22/04/2022, n°6922 :

Concernant : L'Avis de Constitution de la Société en Nom Collectif EMC
 Il a été omis de préciser :

Gérant Associé :
 M. Valdrighi Jean-François
 Associé : Madame Monique Andrée DUCRET veuve CHIARI.
 Le reste sans changement.

LE BISTROT THAI

Société par Actions
 Simplifiée à Associé Unique
 Au capital de 50,00 euros
 Siège social : Immeuble Latariccio
 N° 2, La Poretta, 20137 Porto-Vecchio
 829 938 760 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

La société LE BISTROT THAI sus-désignée a été dissoute et mise en liquidation à compter du 30/04/2022, par déclaration le même jour souscrite par Madame LUANG Alexandra associée unique.

A été nommé Liquidateur le même jour : Madame LUANG Alexandra, demeurant Hameau de Ceccia, 20137 Porto-Vecchio, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. La présidence assumée par Madame LUANG Alexandra a pris fin à la même date.

Le siège de la liquidation est fixé à : Immeuble Latariccio, N°2, La Poretta, 20137 Porto-Vecchio, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

BOUCHERIE CUCCU BRUNO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social :
 Centre Commercial Les Collines
 20600 Furiani
 848 239 976 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 06.05.2022, l'associé unique a décidé :
 - de remplacer à compter du 05.05.2022 la dénomination sociale BOUCHERIE CUCCU BRUNO par PASTA SARDA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités de « restauration de type rapide et de vente à emporter » et de supprimer les activités de « boucherie, charcuterie, volaille, triperie » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
 - de transférer le siège social de Centre Commercial Les Collines - 20600 FURIANI, au : rue de la Porte Génoise - 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 06.05.2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces

jusqu'au mardi 16 heures

pour une parution

le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92

Par Fax :

04 95 32 02 38

Par courrier :

Immeuble MAREVISTA

12, Quai des Martyrs

20200 BASTIA

Dans nos locaux :

1, rue Miot - 20200 Bastia



LE SAVIEZ-VOUS ?


Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  **Infolegale**
& marketing

POUR ANNONCER LES RENDEZ-VOUS DE VOS ASSOCIATIONS ET COMMUNES

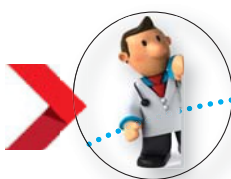
INFO.ICN.SERVICE

sur www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne
de votre commune ou
de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales, conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



JE VEUX COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE CRÉE MON COMPTE SUR www.icn.corsica/publier-une-info

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES,
ICN A CONFIE LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR
AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE...

CORSE REGIPUB SAS
M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 0612 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr



Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€** Pour un an à la version web pour **30€**
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : _____ @ _____

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN Carte bancaire

N° :

Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033





LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

BASTIACCI OU BASTIESI? LANGUE CORSE ET «FAKE NEWS»



«**Les Corses montagnards détestent les habitants de Bastia, qu'ils ne regardent pas comme des compatriotes. Jamais ils ne disent Bastiese, mais Bastiaccio: on sait que la terminaison en accio se prend d'ordinaire dans un sens de mépris**». Cette interprétation de la note de P. Mérimée, *Colomba*, chapitre XI, est contestée par le linguiste italien C. Salvioni dans ses *Note di dialettologia corsa* (1916): «*Mérimée lascia intendere che 'bastiacciu' avrebbe un contenuto cattivo, di fronte a 'bastiese'; ma ciò non mi risulterebbe dagli es. del bastiese Lucciana. E riteremo meglio che 'bastiacciu' sia più familiare, meno nobile*». S'appuyant sur la langue de P. Lucciana [*Vattelapesca*] Salvioni décèle dans le dérivé en *-acciu* une connotation plus familière, moins «noble», ce qui peut se concevoir dans des exemples comme *amicacciu*, *bravacciu*, [*bravazzu* chez FD. Falcucci] dans un sens non pas péjoratif mais familier et affectueux. En réalité *-acciu* est le suffixe «ethnique» le plus fréquent pour former des noms d'habitants: Salvioni lui-même cite dans le même paragraphe cite «*bastelicacciu [di Bastelica]*» ou «*curbaghiacciu [di Corbara]*». La notion de «noblesse» rejoint les oppositions subjectives entre «langue basse» et «langue haute», caractéristiques des situations de diglossie: en fait *bastiacciu* est tout simplement la forme corse, *bastiese* la forme italienne [ou «archaïque» ajoute l'article italien de Wikipedia sur Bastia: «*I suoi abitanti sono chiamati i «Bastiais» (in corso 'Bastiacci'o arcaicamente 'Bastiesi'!*)]. La variante supposée «archaïque» est encore utilisée actuellement (pour éviter une possible connotation péjorative?: voir dans *Settimana* [hebdo de *Corse-Matin*] la chronique sur le parler «*bastiese*» de l'association *Praticalingua*, ou bien *U Bastiese*, le nouveau magazine de la Ville de Bastia, en ligne et distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres bastiais» [bastia.corsica].

Le suffixe latin *-aceus* avait plusieurs fonctions et indiquait notamment la ressemblance, la qualité ou l'appartenance. Il peut donc servir à former des noms d'habitants, cette fonction étant très répandue en Corse contrairement à ce qui se passe en Toscane où la valeur dominante de *-accio* est péjorative [selon G. Rohlfs le seul exemple toscan de type ethnique en Toscane serait «*Melazzo 'abitante di Melo', paese in provincia di Lucca*»]. Précisons ici qu'en corse le suffixe *-acciu* a aussi valeur de péjoratif dans certains emplois, contrairement à ce qui continue d'être affirmé depuis le XIX^e siècle à la suite de N. Tommaseo et S. Viale: «*la desinenza in '-acci'ch'in Corsica indica i popolani d'un paese è greca, come saprete, e non è peggiorativo italiano*» [voir J. Chiorboli 2006, *Un commentaire inédit de Salvatore Viale sur les Canti popolari corsi de Niccolò Tommaseo*: catalogue en ligne bit.ly/3Kq123f n° 61]. De tels commentaires induisent en erreur bien des linguistes [par ailleurs compétents] qui reprennent encore aujourd'hui des affirmations inexactes, mal formulées sans vérification sur le terrain, ou tout simplement erronées comme celle qui considère comme des gallicismes des termes attestés en Corse depuis le XVII^e siècle [*ghjumenta* «jument»: G. Bottiglioni 1926, *La penetrazione toscana e le regioni di Pomonte nei parlari di Corsica*; voir J. Chiorboli 2020, catalogue en ligne bit.ly/3Kq123f n° 2]. Alors que d'ordinaire l'attitude des observateurs tend à ramener vers le modèle italien la plupart des traits corses, ici au contraire on exagère les différences.

C'est probablement en raison de la particularité de notre suffixe que les noms de famille corses en *-acci* sont introu-

vables dans l'annuaire italien alors qu'ils sont fréquents en Corse: Maestracci; Pantalacci; Mozziconacci; Folacci; Gugliemacci, etc. [voir J. Chiorboli 2012, *La légende des noms de famille*, catalogue en ligne catalogue en ligne bit.ly/3Kq123f n° 5]. Comme pour les divers emplois du suffixe *-acciu* dont certains distinguent le corse de l'italien, on peut citer ceux de *-inu*. Le suffixe latin *-inus* a été conservé sous diverses formes dans toutes les langues romanes; à l'origine il servait à former des adjectifs exprimant une relation; en corse cette fonction est courante [*un roncu sumerinu* c'est un «braiement d'âne»] et fréquente en toponymie [par exemple Pinzu Curbinu à Ucciani]. On a aussi la formation de dérivés à partir d'un anthroponyme, d'un nom géographique, surtout de région [*Balaninu* «de Balagne»], plus rarement dans d'autre cas: le seul gentilé en *-inu* formé à partir d'un nom de commune corse est *Aiaccinu* [mais on a aussi les variantes «traditionnelles» *Aghjacciu/Aghjaccincu*: les suffixes «ethniques» les plus fréquents sont *-acciu* et *-incu*. La désinence *-incu*, caractéristique de la Corse, parfois aussi de la Sardaigne et de l'île d'Elbe, est d'origine probablement préromaine, apparentée au ligurien. Comme *-enc* [provençal et catalan] *-incu* sert à former des noms d'habitants [en opposition à l'italien *-engo* ou *-ingo*]. Quant à *-inu* [contrairement à l'italien *-ino*] la fonction diminutive est pratiquement inconnue en corse [italien *paesino*, corse *paisolu*, *paisucciu*... mais pas **paisinu*].

Malgré l'impopularité de ce diminutif dans l'usage [comme dans le Mezzogiorno, en sicilien notamment] les grammairiens corses classent *-inu* parmi les «diminutifs», sans citer d'exemples [et pour cause] ou en citant des formes où on a un sens spécialisé: *figliulinu* «petit-fils» [*nipotino* en italien] n'est pas un diminutif de *figliolu*. L'emploi «sporadique» de *-inu* concerne aussi des formes où la valeur diminutive n'est pas exclusive ni essentielle: *purtellinu* est un diminutif pour GG. Franchi alors que *U Muntese* distingue justement *purtellinu* «guichet» et *purtellu* variante [notamment] de *finestra* [le fait que «guichet» désignait historiquement une «petite porte» n'en fait pas pour autant un diminutif]. Quant aux néologismes ils subissent la pression des «grandes langues»: *tefelinu* «téléphone mobile» [italien familier *telefonino*]. En revanche la formation d'adjectifs de relation en *-inu* est courante et s'applique pratiquement à tous les noms, avec des types substantivés: *a zitellina* [l'enfance], *a suldatina* [cf. «soldatesque»]. À partir de *suldatu* [*sullatu*] on a diverses expressions: *passu sullatinu* [démarche de soldat, L. Cosimi]; *beretta sullatina* [aconit, plante vénéneuse]; *suldatini* [gerbes d'étincelles d'un grand feu; *suldatini di piombu* renvoie à la fois au français «soldats de plomb» et à l'italien *soldatini*], *cimicia sullatina* ou *sullatu di u Papa*: [punaise des jardins, gendarme]. L'auteur des *Motti* P. Casanova dernier évoque aussi la «*fausse richesse bourgeoise*» [*a falza ricchezza burghesina*], ou la soupe du soldat [insipide: *languida cume suppa suldatina*].

Les convergences entre corse et italien, nombreuses et [justement] relevées par la linguistique romane, ont parfois été exagérées, y compris par des auteurs unanimement reconnus. L'affirmation selon laquelle en corse *-inu* fait partie des «*suffissi diminutivi più in uso*» [A. Castellani] est une contrevérité manifeste. Dans sa *Grammatica storica* (2000), le linguiste italien consacre un chapitre estimable et approfondi aux caractéristiques des «*dialetti corsi*»: on peut parfois lui reprocher de les avoir admises sans vérification. ■

GHADA SHBEIR ET MISSAGHJU ALCHIMIE D'UN CONCERT CONÇU « EN DISTANCIEL »

Photo Claire Giudici



Promouvoir la langue, les chants, la culture corses, et s'ouvrir au monde, tel est le credo du groupe Missaghju, depuis sa création, il y a une trentaine d'années. Paradoxalement, un des plus beaux moments de cette ouverture s'est fait lorsque le monde était totalement fermé, durant les confinements liés à la pandémie. C'est ainsi qu'est né Spirit, en collaboration à distance avec la diva libanaise Ghada Shbeir.

«**La collaboration avec Ghada** a débuté un peu par hasard alors que nous cherchions à nous produire hors de l'île, raconte Alain Gherardi, leader de Missaghju. Nous avions, à distance déjà, enregistré un titre, *Passionata Lover*. C'était en 2016. Le projet de faire plus était là, nous attendions l'opportunité. C'est finalement l'impossibilité de se déplacer qui nous l'a donnée!» Tous les titres ont été enregistrés sur une rive ou l'autre de la Méditerranée, se sont confrontés et affinés via le numérique avant d'arriver sur les tables de mixage. «*Nous nous sommes vus pour la première fois cette semaine, pour seulement quelques jours*, confirme Ghada Shbeir. C'est une sacrée expérience!» Cette universitaire, musicologue, est professeur de musique orientale, d'histoire de la musique et directrice de la chorale de l'université Saint-Esprit de Kaslik, au Liban. Spécialiste du chant sacré syriaque, elle porte l'antique culture d'un peuple chrétien de langue araméenne et se produit un peu partout dans le monde. Elle chante aussi les muwashahat des XI^e et XII^e siècles, ceux des grandes heures d'Al Andalus, une Andalousie musulmane qui disait les beautés de l'amour courtois et du vin. Pour ces textes millénaires, elle a composé certaines mélodies qui, s'accompagnant des instruments et des voix de Missaghju, ont abouti à ce nouvel album et au spectacle qui sera présenté en avant-première le 20 mai au Spaziu culturale Carlu-Rocchi de Biguglia. La profondeur de la voix de Ghada Shbeir associée à la douceur de celle d'Alain Gherardi, l'atmosphère musicale apaisante du disque, l'association du corse et de l'arabe classique, créent une alchimie extrêmement intéressante.

«*Dans ses concerts, Ghada chante généralement a capella*, poursuit Alain Gherardi. J'ai été impressionné par sa voix, il est rare d'en entendre d'aussi juste, d'aussi précise. Elle nous envoyait ses prises de son depuis le Liban puis nous travaillions

en studio. En fait, nous avons procédé à l'envers, partant de ce que nous avons reçu, nous ajoutions les instruments, des morceaux, des chœurs, nous faisons les arrangements. Puis on renvoyait le travail fini, pour qu'elle nous donne son avis. Et en réalité, c'est là que tout commençait! Elle a aussi une oreille redoutable! La moindre chose était repérée.» Elle sourit: «*Alain est très pointu, c'est un perfectionniste, mais je suis une chanteuse classique. Il s'agissait d'une modernisation et d'une forme d'occidentalisation de ces chants, accompagnés d'instruments que je n'avais pas l'habitude d'y associer. Alors, c'est vrai, j'écoutais chacun des morceaux un stylo à la main et je pointais, à la minute, au dixième de seconde près ce qui ne me convenait pas, ce qui me surprenait, ce que je n'aimais pas trop...*» Pourtant, sans que ça lui semble trop sacrilège, Alain est parvenu à lui faire accepter un rythme de flamenco, des staccatos de violon, des modulations différentes: «*J'ai été un peu surprise parfois, au début, mais vraiment, j'ai adhéré...*»

Ce qui l'a intéressée dans cet échange avec la Corse, c'est l'existence d'une «proximité dans la manière de chanter: la voix gutturale, le mezzo-forte, on les trouve aussi dans le chant traditionnel arabe, sans pour autant que la similitude soit complète. D'autant que les fioritures, ce que vous appelez les «*ricuccate*», ne vont pas aussi loin que nous pouvons le faire, n'ont pas autant de richesse et d'importance que pour nous. Mais dans le travail que nous venons de réaliser avec Alain, c'est autre chose qui m'a passionnée: la musique est un langage universel, il s'adresse à tous, au-delà des styles, des mots contenus dans les chants. L'association des mélodies d'Alain aux textes anciens que j'avais proposés, la façon dont l'ensemble s'enrichit d'éléments nouveaux pour moi, d'instruments, de paroles en corse, a donné un résultat dont je suis fière et que j'aurai plaisir à présenter au public». ■ Claire GIUDICI

THÉÂTRE

Déchainons-nous

Pour la dixième année, la compagnie Théâtre Alibi, sous la direction de François Bergoin (mise en scène et direction d'acteur) et de Catherine Graziani (mouvement) accueille et forme les étudiants littéraires des classes préparatoires du Lycée Giocante de Casabianca à Bastia, dans le cadre d'un atelier, le groupe Chaos debout! Ce travail donne lieu à la création d'un spectacle qui, cette année, explique Emmanuel Boisset, professeur de Lettres modernes au Lycée Giocante de Casabianca, «ouvre les portes des mondes du travail», avec un choix de textes contemporains, tantôt comiques, tantôt sombres, illustrant les divers aspects de cette thématique. Un monde où se côtoient conflits, solitudes, solidarité, précarité, pressions, résistance, espoirs ou lassitudes, claustrophobie, arbitraire et absurde, logique comptable... C'est une réunion syndicale dialoguée par l'auteur et consultant artistique du Piccolo Teatro de Milan Stefano Massini. Ce sont aussi des extraits du journal tenu durant deux ans par l'écrivain Joseph Ponthus alors qu'il travaillait dans un abattoir et consignait chaque soir ses impressions ou les réflexions de ses collègues. Ou encore les coulisses d'un centre d'appels, dépeintes de manière caustique par l'auteure et metteuse en scène roumaine Alexandra Badea. Ce sont également, en contrepoint, les paroles de poètes tels que Michaux, Césaire, Jaccottet, Rilke, ou Vinau.

Les 14 (21h) et 15 (17h) mai 2022. Fabrique de théâtre, Bastia. 📞 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com



DANSE

Plateforme danse

Après deux années d'absence, en raison de la crise sanitaire, le festival de danse organisé par la compagnie Art Mouv'en partenariat avec la ville de Bastia, est de retour, avec une édition intitulée *Let's dance*, qui met l'accent sur le plaisir de danser. Qu'on soit professionnel ou amateur. Ainsi le 17 mai, après deux sessions de stages les 14 et 15 mai, le Ballet du Nord propose au public d'entrer dans la danse avec *Le bal chorégraphique*, un «acte rassembleur» qui permet à des amateurs de s'intégrer à une création collective. Le 20 mai, la compagnie de danse de l'Université de Corse, Studidanza, présente *Omerta*, un spectacle où le corps devient outil de parole. Le festival accueille des compagnies venues de Toscane, d'Émilie-Romagne, de Sardaigne, mais aussi de Corée: le 21 mai, la compagnie Art Project Bora de Séoul, qui croise différentes formes d'expression tels que les arts visuels, le cinéma, la performance, la musique et la mode, présente *Somoo*, travail sur les représentations du corps féminin. Ce même jour, Art Mouv'présente sa dernière création, *En attendant James B.*, spectacle qu'elle donnera en juin au festival de Busan en Corée. Également au programme de cette édition des master classes, une installation video art, des rencontres et des échanges entre artistes et public.

Du 14 mai au 3 juin 2022. Théâtre municipal, Centre culturel Alb'Oru, Centre Culturel Una Volta, Bastia. 📞 04 95 34 98 00, 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

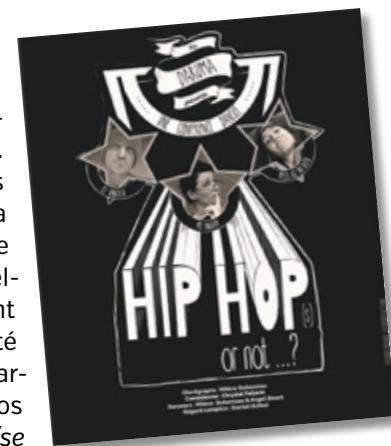


THÉÂTRE/DANSE

Hip-hop (s) or not

Si le hip-hop n'évoque pour vous que l'image de jeunes en jogging qui tournent sur la tête, une séance de rattrapage s'impose. Et pour cela, rien de tel que les explications d'une experte telle qu'Ingrid Chasseur, maître de conférences en agronomie... mais aussi en hip-hop. Pour mieux illustrer son propos, elle va s'appuyer sur la présence fortuite (?) de deux jeunes danseurs dans l'assistance. Le projet de cette vraie-fausse conférence dansée résulte de la rencontre entre une artiste issue du mouvement hip-hop, la danseuse et chorégraphe Milène Duhaméau, fondatrice de la compagnie Daruma, et d'une comédienne et auteure, Chrystel Pellerin. La première partie du spectacle est une véritable réflexion sur l'histoire du mouvement hip-hop, afin de donner le plus d'éléments permettant de comprendre la richesse, la complexité et la vigueur de la culture hip-hop sans pour autant verser dans le catalogue. La deuxième partie porte sur la création chorégraphique et le travail de la compagnie Daruma, avec des solos de danseurs et un duo improvisé en danse contact «car je souhaitais que la danse s'invente/se crée devant le public en contraste avec les passages dansés plus démonstratifs de la première partie» explique la chorégraphe. Le personnage d'Ingrid Chasseur, avec ses côtés volontiers condescendants, «fait référence aux premiers ethnologues partis en Afrique qui observaient les autochtones et les étudiaient par un prisme ethnocentré. On retrouve cela de la part de certaines personnes qui portent un avis sur la danse hip-hop et ses acteurs et qui en retiennent surtout «l'exotisme et la vitalité». Ingrid exprime, et en filigrane, dénonce des idées reçues sur le hip-hop (pratiqué par des jeunes issus de l'immigration, danse de banlieue, une danse qui serait plus masculine...) ». Quant aux danseurs, ils n'incarnent pas de personnages: «Certaines anecdotes nous concernant, ou certaines plaisanteries dont nous sommes «victimes» s'appuient sur des faits réels et ont été choisis pour dénoncer certains clichés... » Et en rire, mais ensemble, cette fois.

Les 19 et 20 mai 2022, 20h30. L'Aghija, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & www.aghija.com



CARNETS DE BORD

LE « NOUVEAU » PRÉSIDENT,

LES CONSEILS ET

LE TEMPS QU'IL FAIT

par Béatrice HOUCARD



Dans la salle des fêtes de l'Élysée, le 7 mai, Emmanuel Macron n'a pas été avare de gestes amicaux, quasi affectueux, envers son ancien Premier ministre Edouard Philippe: et que je te serre la main, et que je te tapote et retapote la joue, l'épaule et le cou. Au total, chronomètre en main, seize secondes de manifestations d'amitié mais aussi un message subliminal: mais non, nous ne sommes pas fâchés, vous voyez bien!

En réalité, les deux hommes ne se parlaient plus depuis des semaines et les négociations pour les élections législatives, au sein de la majorité, se soldent par le score suivant: Philippe 1-Macron 0. Pourquoi? Parce que le Président de la République voulait un « *grand mouvement politique d'unité* », qu'il avait annoncé au soir du 24 avril. Mais Edouard Philippe et François Bayrou n'en voulaient pas. Ils ont eu gain de cause et le président a remballé son idée. Chacun garde son propre parti (Horizons pour Philippe, le MoDem pour Bayrou), ses futurs députés et, comme aurait pu dire Jacques Chirac, son écurie. Objectif: 2027.

Lançons-nous quelques fleurs printanières: fin janvier, nous écrivions ceci en évoquant une possible réélection d'Emmanuel Macron: « *La France se trouverait face à une expérience inconnue. D'une certaine manière, celle-ci ferait débiter la campagne présidentielle de 2027... dès le 25 avril 2022. Vous avez bien lu.* » Nous y sommes. Emmanuel Macron, sauf inimaginable tripatouillage institutionnel, ne pourra pas se représenter en 2027 puisqu'il est désormais interdit par la Constitution de faire plus de deux mandats successifs. Première conséquence: les leaders de son camp pensent à la suite (on peut ajouter Bruno Le Maire à la liste). Deuxième conséquence: si la majorité sortante gagne les élections législatives des 12 et 19 juin, les heureux élus ne devront très vite plus rien à Macron mais attendront tout de ses éventuels successeurs. Ce qui laisse envisager une majorité turbulente, peu maniable depuis l'Élysée; bref: frondeuse. Et un quinquennat bien compliqué.

UNE VISION PLUTÔT QU'UNE PRIME

Il n'est pas toujours facile de se faire l'exégète des discours

du président Macron. Exemple, son discours de ré-investiture du 7 mai. Que veut-il dire quand il déclare: « *Le peuple français n'a pas prolongé le mandat qui s'achève, commencé le 14 mai 2017. Ce peuple nouveau, différent d'il y a cinq ans, a confié à un Président nouveau un mandat nouveau* »? Et plus loin, après une longue anaphore sur le thème « agir », il ajoute: « *C'est pourquoi il nous faut tous ensemble inventer une méthode nouvelle, loin des rites et chorégraphies usées par laquelle nous pourrions seul bâtir un nouveau contrat productif, social et écologique.* »

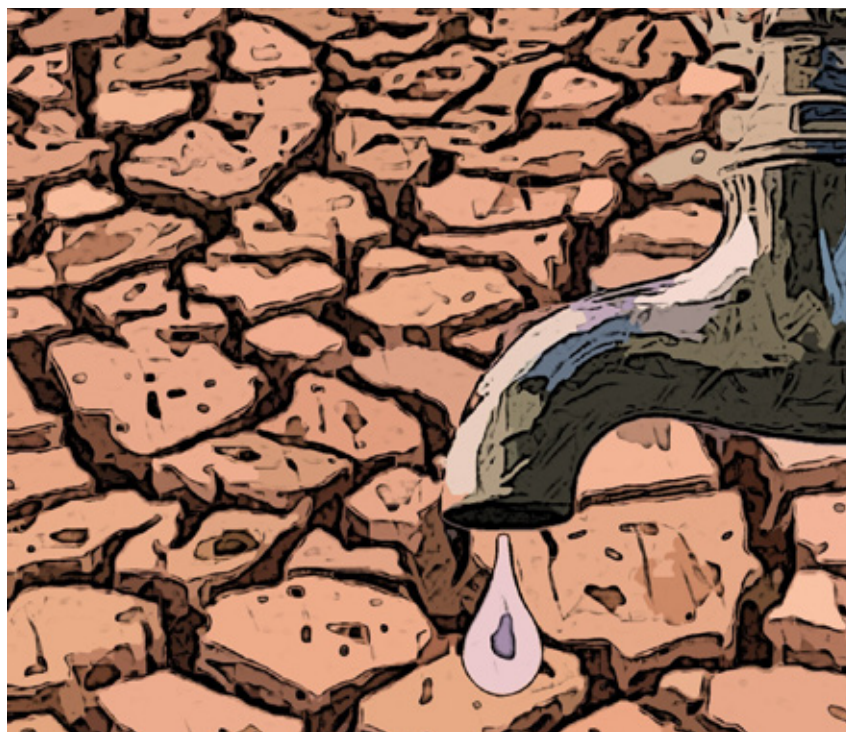
« *Président nouveau* », qu'est-ce que ça peut bien vouloir dire quand on occupe la fonction depuis cinq ans? Deux amis d'Emmanuel Macron, mais peut-être faut-il parler d'anciens amis, lui donnent justement des conseils, sur le fond et sur la forme, dans l'avant-dernier numéro de *L'Express*.

L'ancien ministre de l'Intérieur Gérard Collomb, qui avait été l'un des premiers responsables socialistes à rejoindre Emmanuel Macron en 2016, porte ce diagnostic en interrogeant ses souvenirs: « *Pour la majorité des "Marcheurs", les territoires ne signifient pas grand-chose. Leur monde, c'est celui du numérique, de l'universel. Ceux qui étaient sensibles à ces sujets, c'était nous, les élus locaux. Macron lui-même en parlait peu.* » Portant un jugement sur le précédent quinquennat, il note qu'il y a « *manqué la dimension géographique de l'action* ». François Mitterrand n'aurait pas dit mieux.

Et quand *L'Express* demande à Gérard Collomb quels conseils il donnerait à Emmanuel Macron en ce début de second quinquennat, il lance du tac au tac: « *D'abord, de changer lui-même! Dans la gestion de la crise [...] il est plutôt bon. Mais il peut mettre en danger toute sa politique par une attitude. On l'a encore vu lors de son débat face à Marine Le Pen: il n'était pas utile d'afficher un tel sentiment de supériorité.* »

Faisant allusion à « *un certain nombre de petites phrases où il avait peut-être raison sur le fond, mais pas sur la forme* », il conclut: « *Un élu local ne se serait pas exprimé ainsi: dans la rue, vous écoutez les gens même si vous n'êtes pas d'accord avec eux. Pour les convaincre, il faut avoir conscience qu'il y a toujours une part de vérité dans ce qu'ils vous disent.* »

Un autre ex-ami du président, Sylvain Fort, s'exprime dans



Illustrations d'opès photos DR.

le même hebdomadaire, où il signe toujours de réjouissantes chroniques. Il fut l'une des « plumes » du jeune président en 2017 mais il est aussi biographe de Saint-Exupéry, Puccini et Verdi, notamment. Il décrit cette France-là : « *Les symboles élémentaires de la République ne sont plus partagés, les références historiques ne parlent plus, ne sont même plus comprises, qu'il s'agisse de la devise républicaine, des figures des pères fondateurs [qui sait encore ce qu'est le gaullisme ?], l'universalisme qui est notre sève, de la laïcité qui est notre bouclier.* »

Lui aussi y va donc de son conseil : « *Comment croire que les mesures de pouvoir d'achat viendront panser les plaies, quand leurs causes s'enracinent dans des angoisses que nulle technocratie ne saura apaiser et que l'état financier du pays ne permet pas de résoudre de façon satisfaisante ?* » Tout est dit. Pendant le débat Macron-Le Pen [saison 2], déjà, on s'était pincé pour le croire en entendant les deux finalistes de l'élection discuter des mérites comparés de l'augmentation du pouvoir d'achat par une hausse du salaire ou par des primes. Non que le sujet ne soit pas important. Mais n'était-ce pas du ressort d'un Premier ministre ou d'un ministre des Finances, quand la France déprime et gronde faute d'horizon, faute de vision, faute d'ambition collective ? Ce n'est sûrement pas la retraite à 65 ans, qu'elle soit ou non indispensable [laissons aux spécialistes des finances publiques le soin de répondre] qui y changera quelque chose, bien au contraire. Emmanuel Macron sait tout cela. Et si l'on comprend bien qu'il ne possède pas de baguette magique, il a intérêt, pardon pour la familiarité, à ne pas « se rater » pendant les cinq années qui viennent.

IL FAUT QU'IL PLEUVE !

J'attendais mon tour dans une pharmacie, un vendredi. Ça aurait pu être chez le boulanger ou à La Poste. Devant moi, deux personnes parlent des jours qui viennent et se réjouissent bruyamment : « *Enfin, ils nous annoncent un beau week-end. Pour une fois qu'on aura du soleil !* » Ainsi va le pessimisme français, qui se niche partout : même quand il fait insolemment beau depuis des semaines et que la moindre averse

annoncée par la météo est balayée par le ciel bleu dès les premières gouttes, l'idée générale est qu'il ne fait jamais beau. Surtout pas le samedi et le dimanche et les jours fériés, qui ne manquent pas en mai.

Cette année, il ne devrait pourtant pas être difficile de démontrer le contraire : c'est bel et bien la pénurie d'eau qui menace, pas la pénurie de soleil. Depuis quelques jours, tout le monde tire le signal d'alarme : ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, syndicats agricoles, agriculteurs eux-mêmes : après un mois d'avril en déficit de 25 % de pluviométrie, quinze départements sont déjà en situation de « vigilance » ou d'« alerte », avec des restrictions en cours ou à venir.

La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, explique : « *Aucune région n'est épargnée. Chaque jour qui passe, on voit des sols se craqueler. Même dans le Nord, les céréales ont soif. Hier j'étais chez un agriculteur du Puy-de-Dôme, il arrose son blé. Si cela continue comme ça, ceux qui ont la possibilité d'irriguer vont s'en sortir, les autres auront des baisses de rendement dramatiques. [...] Ce qui est inhabituel en cette saison, c'est que la sécheresse touche le nord de la Loire.* »

Il suffit de regarder les sols dans les campagnes pour comprendre le désastre qui vient. Dans l'idéal, il faudrait donc qu'il pleuve. Qu'il pleuve beaucoup. Au risque de voir la pluie augmenter la morosité ambiante en même temps que les délires complotistes, tandis que les quelques nostalgiques du socialisme (1,7 % des électeurs, si l'on en croit le score d'Anne Hidalgo le 10 avril) se remémoreront que François Hollande, souvent victime de pluies diluviennes et toujours doté d'un solide sens de l'humour, avait inventé cette maxime pour rire : « *Gouverner, c'est pleuvoir.* »

Halte à la plaisanterie. Le sujet est sérieux, celui du réchauffement climatique et celui du manque d'eau. Car ce sont les récoltes de céréales qui vont pâtir du manque de pluie. Le blé, l'orge, le tournesol, la betterave, le maïs, les fourrages et l'herbe risquent de manquer alors que la guerre en Ukraine a déjà mis en péril le secteur céréalier et fait décoller le prix de la farine, menaçant l'alimentation, notamment pour les pays d'Afrique du nord. Conclusion : tant pis pour le moral des populations, il faut qu'il pleuve ! ■



**agir
PLUS**

**CLIMATISATION
& CHAUFFAGE PERFORMANTS**

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRIME ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE DE **500€**

Faites une simulation de prime et demandez un
devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/